



Ville de Saint-Juéry
Service des Eaux
Place de la Mairie
81160 SAINT-JUERY
Tél. 05.63.76.07.00
Fax 05.63.76.07.07

mail : service.des.eaux@ville-saint-juery.fr

CONTRAT DE MENSUALISATION
Factures d'eau et d'assainissement

**CONTRAT A COMPLETER UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ
BENEFICIER
DE LA MENSUALISATION**

Conditions d'adhésion :

Signer le présent contrat et remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous en joignant un RIB et faire parvenir votre demande au service des Eaux.

Tout engagement est conclu pour 12 mois

Echéancier :

Un échéancier vous sera adressé une fois par an.

Il fera apparaître le montant et les dates des mensualités.

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois, de février à octobre et le solde en fin d'année.

Les mensualités sont calculées en fonction de votre consommation estimative (80% de votre consommation de l'année précédente).

Facture annuelle :

A la suite de la dernière relève de l'année vous recevrez une facture indiquant le solde à régler.

Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus sera automatiquement remboursé sur votre compte.

Si les prélèvements ont été inférieurs, le solde, déduction faite des prélèvements déjà effectués, sera prélevé sur votre compte le 10 du mois suivant.

Modifications du contrat :

⇒ changement du compte à prélever : remplir une autorisation de prélèvement et fournir un RIB avant le 15 du mois en cours pour que la modification intervienne dès le mois suivant.

⇒ renouvellement et fin de contrat : sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

⇒ changement d'adresse : lors de votre déménagement prévenez le service des Eaux et indiquez lui votre nouvelle adresse. Une facture de solde sera établie.

Échéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, deux fois de suite, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation.

Date :

Nom de l'abonné :

Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation"